



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 février 2020 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Aucun absent.

Avant la période de questions, le maire donne la réponse à la question posée par un citoyen lors de la séance du 20 janvier 2020.

Première période de questions

Aucune des vingt personnes présentes ne s'exprime.

2020-070

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

49. Réseau de distribution d'électricité

et en ajoutant les points suivants :

56. Nomination d'un chef aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-067.
57. Nomination d'un capitaine par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-068.
58. Nomination d'un lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-069.
59. Quartier des Braves - Rues Baron, Deslauriers, Dynes, Lalanne, Pelletier, Pollender, Porter, Racine (Partie) et Stevens - Réception finale.
60. Recondution de la division du territoire de la Ville de Farnham en districts électoraux.

Procès-verbaux

2020-071

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 27 janvier 2020

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 20 et 27 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 27 janvier 2020 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 20 et 27 janvier 2020.



QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2020-072 **Règlement concernant la sécurité incendie - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement concernant la sécurité incendie*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la sécurité incendie* afin de mettre ces dispositions à jour.

2020-073 **Dépôt du projet de Règlement concernant la sécurité incendie**

Document : *Projet de Règlement concernant la sécurité incendie*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement concernant la sécurité incendie*.

2020-074 **Règlement concernant les nuisances - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement concernant les nuisances*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant les nuisances* afin de spécifier que certaines dispositions pourront être appliquées par le Service des travaux publics et le Service de sécurité incendie.

2020-075 **Dépôt du projet de Règlement concernant les nuisances**

Document : *Projet de Règlement concernant les nuisances*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement concernant les nuisances*.

2020-076 **Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* afin de revoir ces dispositions.

2020-077 **Dépôt du projet de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**

Document : *Projet de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*.

2020-078 **Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain*, non daté.

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain* car le projet-pilote est terminé et concluant.



2020-079 **Dépôt du projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain**

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain, non daté.*

M. Vincent Roy dépose le projet de *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

2020-080 ***Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020, non daté.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020* afin d'ajouter des dispositions sur le recouvrement du coût des mesures de protection à la suite d'une intervention du Service de sécurité incendie.

2020-081 **Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020, non daté.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020.*

2020-082 ***Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables* afin de remettre la collecte des matières organiques pour les immeubles résidentiels de six unités et moins.

2020-083 **Dépôt du projet de Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables**

Document : *Projet de Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables.*



2020-084 **Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020 - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020* afin d'établir le taux pour la collecte des matières organiques pour les immeubles de six unités et moins.

2020-085 **Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020*.

2020-086 **Règlement sur les dérogations mineures - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement sur les dérogations mineures*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur les dérogations mineures* afin de mettre à jour ces dispositions.

2020-087 **Adoption du projet de Règlement sur les dérogations mineures**

Document : *Projet de Règlement sur les dérogations mineures*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement sur les dérogations mineures* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-088 **Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Clôtures)**

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Clôtures)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Clôtures)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-089 Adoption du Règlement 454-8 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)

Document : *Règlement 454-8 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 454-8 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-090 Adoption du Règlement 457-4 modifiant le Règlement 457 de construction (Dispositions diverses)

Document : *Règlement 457-4 modifiant le Règlement 457 de construction (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 457-4 modifiant le Règlement 457 de construction (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-091 Adoption du Règlement 458-40 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones I2-006 et H3-072)

Document : *Règlement 458-40 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones I2-006 et H3-072)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-40 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones I2-006 et H3-072)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-092

Adoption du Règlement 458-41 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-045)

Document : *Règlement 458-41 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-045)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-41 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-045)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-093

Adoption du Règlement 574-1 modifiant le Règlement 574 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020

Document : *Règlement 574-1 modifiant le Règlement 574 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 574-1 modifiant le Règlement 574 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-094

Adoption du Règlement 578 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

Document : *Règlement 578 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 578 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-095

Adoption du Règlement 579 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles

Document : *Règlement 579 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 579 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2020-096

Adoption du Règlement 580 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham

Document : *Règlement 580 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 580 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-097

Adoption du Règlement 581 concernant la circulation et le stationnement - RM-330

Document : *Règlement 581 concernant la circulation et le stationnement - RM-330*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 581 concernant la circulation et le stationnement - RM-330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2020-098

Restauration PremièreAction - Fin de contrat

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'exclusivité avait été signé le 20 novembre 2014 avec la compagnie Restauration PremièreAction en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se libérer de cette obligation;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mettre fin, à compter du 5 mars 2020, au contrat signé avec la compagnie Restauration PremièreAction.



2020-099 Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior, M^{mes} Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette ainsi que M. Yves Deslongchamps soient autorisés à assister aux assises annuelles 2020 de l'Union des Municipalités du Québec, les 20, 21 et 22 mai 2020 à Montréal, au coût de 775 \$, excluant les taxes, par personne.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2020-100 Démission d'un pompier

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Marie-Claude Dupuis, effective le 19 janvier 2020.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Dupuis pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

Greffe et affaires juridiques

2020-101 Vente d'une partie des lots 4 353 659 et 4 354 154 du cadastre du Québec - Rue de l'Hôtel-de-Ville - Abrogation de la résolution 2019-098

Document : Lettre de MM. Luc Meunier et Patrick Meunier datée du 20 janvier 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'était engagée à vendre une partie des lots 4 353 659 et 4 354 154 du cadastre du Québec à la compagnie Meunier électrique et fils inc.;

CONSIDÉRANT que la compagnie Meunier électrique et fils inc. n'est plus intéressée par cette acquisition;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2019-098 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-102 Vente d'une partie du lot 4 447 918 du cadastre du Québec - Rue John-Bowker - Abrogation de la résolution 2018-596

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'était engagée à vendre une partie du lot 4 447 918 du cadastre du Québec au Fonds de développement Farnham-Rainville inc.;

CONSIDÉRANT que cette transaction devait être signée au plus tard le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, cette transaction n'a pas eu lieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2018-596 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-103

Vente du lot 6 291 006 du cadastre du Québec - Rue John-Bowker

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 6 291 006 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix de revient de ce lot industriel est de 0,57 \$ le pi²;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 291 006 du cadastre du Québec à la compagnie 9358-2369 Québec inc., ou toute autre entité créée pour cet cette acquisition, au prix de 0,60 \$ le pi² et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} mai 2020.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans l'année suivant la signature de l'acte notarié. À défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat. La Ville se réservant le droit de reprendre ou non ledit lot.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel.
- Les servitudes suivantes devront être inscrites à l'acte notarié :
 - Le lot ainsi vendu ne peut être utilisé, en tout ou en partie, comme un parc, une école, un terrain de jeu public ou une garderie.
 - Le lot ainsi vendu ne peut être utilisé à des fins qui rendront l'usage des lots 4 447 912, 4 447 913 et 4 447 914 du cadastre du Québec non conformes en vertu d'un ou de plusieurs lois et règlements concernant la culture et la vente de cannabis auprès de tout organisme de réglementation en cet égard.
 - Le lot ainsi vendu ne pourra être revendu, en tout ou en partie, à une ou plusieurs entreprises étant en compétition avec les activités de culture et de vente de cannabis de la compagnie Cannara Biotech inc. ou faisant un usage desdits lots empêchant l'obtention et/ou le maintien des permis nécessaires pour cultiver ou vendre du cannabis par Cannara Biotech inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-104

Vente du lot 4 353 811 du cadastre du Québec - Rue Racine

Document : Offre d'achat de la compagnie Les Construction Rénovation Joncas inc. datée du 13 janvier 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 4 353 811 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est évalué à 366 200 \$;



CONSIDÉRANT que la valeur marchande de cet immeuble est de 387 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 4 353 811 du cadastre du Québec à Les Construction Rénovation Joncas inc., au prix de base de 366 200 \$ et aux conditions suivantes :

- Les frais de l'étude de caractérisation de milieux naturels au montant de 1 097,12 \$ sont ajoutés au prix de vente.
- Les frais de l'étude environnementale phase 1 au montant de 1 788,79 \$ sont aussi ajoutés au prix de vente.
- Les frais de l'étude environnementale phase 2, dont le montant reste à venir, sont aussi ajoutés au prix de vente.
- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juin 2020.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié. À défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat. La Ville se réservant le droit de reprendre ou non ledit lot.
- Un minimum de deux arbres matures, d'un diamètre de 10 cm à 1 m du sol, devront être plantés en façade de chacun des bâtiments.
- Conserver 30 % du couvert forestier déjà présent sur le lot.
- S'il y a lieu, les frais de demande de modification de zonage seront assumés par l'acheteur.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel.
- Cette vente est taxable.

QUE la Ville de Farnham s'engage à prendre les procédures nécessaires à la radiation de la servitude du Canadien Pacifique traversant ce lot.

QU'advenant que le résultat de l'étude environnementale phase 2 démontre de la contamination, la compagnie Les Construction Rénovation Joncas inc. pourra retirer son offre.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-105

Servitude réelle et perpétuelle de drainage - Projet Côte du Pacifique

CONSIDÉRANT que des conduites d'égouts pluviales seront installées sur les lots 6 253 693 à 6 253 706, 6 253 710 à 6 253 712 et 6 253 726 à 6 253 729 du cadastre du Québec - Rues Angus et Smith;



CONSIDÉRANT qu'il s'agit de conduites privées permettant le drainage des lots précités, vers le futur bassin de rétention du lot 6 253 730 du cadastre du Québec ou vers le fossé de la rue Aikman selon le cas;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser une servitude de drainage permettant de recevoir les eaux pluviales des lots 6 253 693 à 6 253 706, 6 253 710 à 6 253 712 et 6 253 726 à 6 253 729 du cadastre du Québec vers le futur bassin de rétention du lot 6 253 730 du cadastre du Québec ou vers le fossé de la rue Aikman selon le cas.

QUE les conduites pluviales installées sur ces lots demeureront de propriété privée et que chacun des propriétaires en sera responsable.

QUE ces actes de servitudes soient payés par le promoteur.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-106

Rue Welch - Phase 1 - Réception finale et servitudes

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 6 janvier 2020.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été effectuée le 7 août 2017 (Résolution 2017-319);

CONSIDÉRANT qu'une servitude devra être enregistrée en faveur de la Ville de Farnham pour la conduite d'eau potable présente sur les lots 6 087 438, 6 087 439 et 6 189 502 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la conduite de drainage présente sur les lots 6 087 421 à 6 087 434 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une conduite privée permettant le drainage des lots précités, vers la conduite pluviale de la rue Welch;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures de la phase 1 de la rue Welch (Lot 6 349 775 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de cette partie de la rue Welch (Lot 6 349 775 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, du lot 6 349 775 du cadastre du Québec dès que :

- La servitude pour la conduite d'aqueduc présente sur les lots 6 087 438, 6 087 439 et 6 189 502 du cadastre du Québec soit enregistrée.
- La servitude de drainage permettant de recevoir les eaux pluviales des lots 6 087 421 à 6 087 434 du cadastre du Québec vers la conduite de la rue Welch est enregistrée.



QUE la conduite pluviale installée sur les lots 6 087 421 à 6 087 434 du cadastre du Québec demeurera de propriété privée et que chacun des propriétaires en sera responsable.

QUE la Ville de Farnham conserve une somme de 25 000 \$ du promoteur en garantie pour les servitudes à enregistrer.

QUE ces actes de servitudes soient payés par le promoteur.

QUE les servitudes pour la conduite d'aqueduc respectent les conditions suivantes :

- Les travaux d'installation des conduites sont aux frais du promoteur.
- Ces conduites seront la propriété exclusive de la Ville de Farnham et seront cédées sans frais à la Ville de Farnham.
- L'entretien des tuyaux de conduite et/ou tout autre frais afférents auxdits tuyaux seront à la charge exclusive de la Ville de Farnham, dès qu'elle en sera propriétaire.
- L'emplacement de ces servitudes sera celle déterminée sur le plan de M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, minute 6127, daté du 29 novembre 2019.
- La Ville de Farnham aura le droit d'exécuter, sur l'emplacement des servitudes, tous les travaux de maintien, d'inspection, d'installation, de remplacement et de réparation de tout ouvrage et structures nécessaires, incluant sans limitation le tuyau de conduite avec tous les accessoires que comportent ce genre d'installation, dans le but de permettre l'exploitation et l'entretien de tels services et de veiller à leur bon fonctionnement.
- L'assiette des servitudes demeurera en tout temps gazonnée.
- La Ville de Farnham aura en conséquence le droit d'accéder à l'emplacement des servitudes, afin d'y passer et d'y séjourner à pied et en véhicule, lui-même et ses préposés, pour autant que le nécessiteront les travaux d'entretien.
- La Ville de Farnham devra, à ses frais, remettre l'emplacement des servitudes dans l'état où il se trouvait avant les travaux.
- Il sera interdit d'ériger toute construction ou structure sur, au-dessus et/ou au-dessous de l'assiette des servitudes, cette interdiction concerne aussi la plantation d'une haie ou la construction d'une clôture.

La Ville sera autorisée à couper, émonder, enlever et détruire sur, en dessus et/ou en dessous de l'assiette de la servitude tout arbres, arbustes, branches, racines ou autres végétations et à déplacer tout objets, constructions ou structure qui pourraient nuire au passage et à l'exécution des travaux d'entretien de tels services dans le but d'assurer leur bon fonctionnement. Le cas échéant, les travaux d'enlèvement, de coupe ou de déplacement seront aux frais des propriétaires du lot visé.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à la cession du lot de rue.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.



2020-107 Poursuite de Bell Canada

CONSIDÉRANT que Bell Canada, en 2015, a déposé des procédures par lesquelles elle réclamait une somme de 61 237,98 \$ à la Ville de Farnham pour bris d'installation dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a toujours nié sa responsabilité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à cet effet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le règlement de cette poursuite sur paiement d'une somme de 5 409,61 \$, sans admission de responsabilité quelconque et à la seule fin de régler ce litige.

QU'une quittance soit signée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995.

2020-108 Centre d'action bénévole de Farnham - Appui

Document : Courriel de M. Jean Valiquette daté du 14 janvier 2020.

CONSIDÉRANT le projet "Aînés en mouvement" du Centre d'action bénévole de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer, sans contribution financière, le projet "Aînés en mouvement" du Centre d'action bénévole de Farnham.

Finances municipales

2020-109 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Document : Dossier de la trésorière daté du 28 novembre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.



QUE la Ville de Farnham s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du Programme.

QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la résolution 2019-708 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-110

Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à cet effet mandate la firme Tetra Tech pour préparer et transmettre cette demande, ainsi que tout document requis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi requis.

QUE le contenu de la version finale déposée le 30 janvier 2020 soit approuvée.

QUE la Ville de Farnham s'engage :

- À respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- À être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelles, délictuelles ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.



- À réaliser les travaux selon les modalités du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.
- À assumer tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
- À payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Farnham confirme qu'aucun contrat de construction relatif au projet n'a encore été octroyé.

QUE cette demande est la Phase 1 du projet de remplacement du réseau de conduites principales de ce secteur, dont le coût total est estimé à environ 18 000 000 \$.

2020-111 Demande de subvention pour l'entretien de la piste cyclable (Route verte)

Document : Dossier de la trésorière daté du 9 janvier 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le rapport du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2019.

QUE la Ville de Farnham approuve les prévisions budgétaires du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2020.

QUE le conseil municipal atteste que le montant total des subventions n'excède pas 50 % des dépenses réellement encourues par la Ville de Farnham.

QUE la Ville de Farnham confirme que l'accès à la piste cyclable sur son territoire est libre et gratuit.

QUE M^{me} Julie Laguë, trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisées à déposer les demandes de subvention auprès du ministère des Transports et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2020-112 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT que le Centre d'arts aurait besoin d'être rénové afin d'être plus utile;

CONSIDÉRANT que ce projet entre dans les critères d'admissibilité du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation du projet de réfection du Centre d'arts au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Farnham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.



QUE la Ville de Farnham désigne M^{me} Julie Laguë, trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2020-113 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 29 janvier 2020

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 29 janvier 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 629 362,82 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 67 319,77 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 29 janvier 2020 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M^{me} Nathalie Dépeault soit approuvé.

2020-114 Travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 21 janvier 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux au Centre de la nature (Passerelle et plateforme) à la compagnie Excavation E.S.M. inc. au montant de 40 511,44 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 3 915 \$, excluant les taxes a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2020-115 École Massey-Vanier - Bourse

Document : Lettre de l'école Massey-Vanier datée de janvier 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une bourse de 250 \$, dans le cadre de la remise des bourses 2020 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Massey-Vanier, à être remise à un résidant de Farnham afin de souligner sa persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2020-116 Opération Nez rouge - Aide financière

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge n'a pas été disponible sur le territoire de Brome-Missisquoi en 2019;

CONSIDÉRANT que ce service est fortement apprécié des citoyens de Farnham;



CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville désire le retour d'Opération Nez rouge pour l'année 2020 et fera des démarches en ce sens;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham versera à l'édition 2020 d'Opération Nez rouge dans Brome-Missisquoi une commandite de 200 \$.

QUE la Ville de Farnham appuiera le travail des organisateurs et bénévoles de l'Opération Nez rouge en créant au moins une équipe.

QUE la Ville de Farnham demande qu'une partie des sommes recueillies soit remise à un ou des organismes de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Travaux publics

2020-117

Remplacement de ponceaux - Rues Aikman et Saint-Louis

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 13 janvier 2020.

CONSIDÉRANT l'état de ces deux ponceaux;

CONSIDÉRANT que leur remplacement devra être effectué à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Tetra Tech QI inc. pour la réalisation du mandat d'actualisation de l'étude hydrologique, de la préparation des plans et devis, de la demande d'autorisation à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement de deux ponceaux sur le cours d'eau Plamondon sur les rues Aikman et Saint-Louis, au coût de 38 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Planification et aménagement du territoire

2020-118

Projet domiciliaire - Rue Racine

Document : Résolution CCU-200114-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet de développement a été déposée afin d'implanter un projet comprenant treize immeubles de six logements chacun, à l'intersection des rues Collins et Racine;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2019-078, les requérants ont soumis une nouvelle version du plan d'implantation et des élévations des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés amènent l'abattage de plusieurs arbres matures;



CONSIDÉRANT que l'ajout de balcons et l'agrandissement des fenêtres en façade avant des bâtiments sont esthétiques et amènent une cohérence dans l'aménagement du projet et dans la création d'un cadre de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les nouveaux agencements de revêtements extérieurs proposés représentent une amélioration par rapport aux anciens agencements et qu'ils viennent briser la monotonie dans l'aspect du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de permis de construction visant les lots 5 695 800, 5 695 801, 5 695 802, 6 279 642 et 6 279 643 du cadastre du Québec (Rue Collins), et ce, à la condition suivante :

- Que deux arbres matures, d'un diamètre de 10 cm à 1 m du sol, soient plantés en cour avant de chacun des bâtiments projetés.

QUE la demande de permis de construction visant les lots 6 336 880 à 6 336 887 du cadastre du Québec (Rue Racine), soit refusée et qu'un nouveau plan d'implantation soit présenté en considérant les aspects suivants :

- Que les bâtiments soient reculés de façon à présenter un aménagement harmonieux qui créera un cadre de vie de qualité tout en s'intégrant adéquatement au milieu environnant.
- Que l'espace prévu en cour avant permette la plantation de deux arbres matures, d'un diamètre de 10 cm à 1 m du sol, pour chaque nouveau bâtiment construit.
- Qu'un plan de gestion arboricole soit joint au plan projet d'implantation, en indiquant les éléments suivants :
 - Les arbres à conserver, à abattre, leur essence et leur taille.
 - Les limites de propriété et les rues environnantes.
 - Une photographie aérienne à jour du site.
 - Des photographies des arbres d'intérêt.
 - Une description des mesures qui seront prises pendant les travaux pour protéger les arbres, le cas échéant.
 - Un plan de reboisement comprenant la localisation et les essences d'arbres, ainsi que leur taille.

2020-119

Demande de permis - 136-142, rue Saint-Patrick Nord

Document : Résolution CCU-200114-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer des portes et fenêtres, remplacer le revêtement extérieur du bâtiment et réparer une portion de la galerie avant;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur actuel est défraîchi sur une grande proportion du bâtiment;



CONSIDÉRANT que toutes les galeries présentes sur le bâtiment nécessiteraient d'être rafraîchies;

CONSIDÉRANT que la galerie arrière à l'étage semble instable;

CONSIDÉRANT que les cadres des fenêtres actuels sont constitués d'un matériau non traité et non peint;

CONSIDÉRANT que la gouttière avant du bâtiment semble instable;

CONSIDÉRANT que les fils d'électricité et de communication longent présentement le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les requérants bénéficient de la subvention du Programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer des portes et fenêtres, rénover la galerie avant et remplacer le revêtement extérieur du bâtiment sis aux 136-142, rue Saint-Patrick Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le revêtement extérieur sur la façade avant du bâtiment soit en bois ou en aggloméré.
- Que le revêtement extérieur soit dans des tons de beige correspondant à la même palette de couleur que les échantillons présentés par les requérants.
- Que le nouveau revêtement extérieur soit installé sur l'entièreté du bâtiment, y compris sur le bâtiment accessoire attaché.
- Que les fils d'électricité et de communication présentement visibles sur le bâtiment soient dissimulés sous le revêtement extérieur projeté.
- Que des cadres de fenêtres uniformes, d'une couleur sobre s'agençant au nouveau revêtement extérieur, et composés d'un matériau durable et de qualité, soient installés au pourtour de l'ensemble des fenêtres du bâtiment.
- Que les nouvelles fenêtres installées à l'étage soient de type coulissante.
- Que la gouttière en façade avant du bâtiment soit redressée.
- Que l'ensemble des galeries (Soit les planchers, marches, garde-corps et mains courantes composant celles-ci) soient solidifiées, repeintes de couleur blanche et agencées.
- Que le treillis sous la galerie en façade avant soit de couleur blanche ou de la même couleur que le revêtement extérieur projeté.

2020-120

Demande de permis - 206-210, rue Victoria

Document : Résolution CCU-200114-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 janvier 2020.



CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin de remplacer les fenêtres en façade avant du bâtiment, remplacer le revêtement extérieur et rénover la galerie avant et l'escalier latéral;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés représentent une amélioration du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les requérants bénéficient de la subvention du Programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer les fenêtres en façade avant, remplacer le revêtement extérieur et rénover la galerie avant et l'escalier latéral du bâtiment sis aux 206-210, rue Victoria, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Loisirs, culture et tourisme

2020-121

Remplacement du revêtement de sol de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la colle utilisée lors de la première pose ne semble pas être adéquate;

CONSIDÉRANT que la durabilité de l'installation est inquiétante;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Avantage Sport est très collaborative et souhaite assurer notre satisfaction dans ce projet;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers qu'à la suite d'une visite de l'entreprise pour valider les derniers travaux effectués et apporter les correctifs aux déficiences observées, une somme de 50 % de la somme actuellement retenue (6 335 \$, excluant les taxes) soit libérée, à la condition qu'une garantie additionnelle sur les travaux effectués soit effective jusqu'au 30 septembre 2021.

QUE le solde de 50 % pourra être libéré à l'automne 2020, soit quatre-vingt-dix jours après l'ouverture des compresseurs de l'aréna Madeleine-Auclair, afin de valider si le changement de température dans l'infrastructure n'affecte pas la tenue du revêtement. Si toutefois, lors de l'inspection des travaux il est constaté que les déficiences sont nombreuses, cette somme pourrait être retenue de façon définitive.

QU'à la suite de cette visite de mai 2020, si les problèmes persistent, une garantie supplémentaire de cinq ans sera alors exigée. Cette garantie stipulera que lorsque des déficiences seront observées et mentionnées à Avantage Sport, ceux-ci s'engagent à effectuer les travaux correctifs, sans frais, dans un délai de trente jours.

QU'une entente à cet effet soit rédigée.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

QUE la résolution 2020-062 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-122

Comité Pro-Piste Farnham-Granby inc. - Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable - Mandat 2020

Document : Bilan annuel 2019 du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., daté du 4 novembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater le Comité Pro-Piste Farnham-Granby inc. pour l'entretien, la gestion et la patrouille de la piste cyclable pour l'année 2020, au coût de 24 997 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

Représentation

2020-123

Mission économique au Danemark

CONSIDÉRANT que le Danemark est aujourd'hui le pays le plus avancé au monde en matière de transition énergétique;

CONSIDÉRANT que chaque année, de nombreuses délégations étrangères venues des quatre coins du monde se rendent à Copenhague pour étudier la manière dont la capitale danoise gère ses pistes cyclables, son système de chauffage urbain et ses déchets;

CONSIDÉRANT que cette mission est conjointe avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que cette visite permettra la consolidation de l'implantation d'une industrie sur le territoire de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser MM Patrick Melchior, Daniel Campbell et Yves Deslongchamps, de même que M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse à se rendre au Danemark afin de s'inspirer des bonnes pratiques danoises en matière d'énergie, de pistes cyclables et de gestion des déchets.

QUE ce séjour sera du 23 au 27 février 2020.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives, pour un montant maximal de 2 500 \$ par personne.

QU'une demande d'aide financière pour ce déplacement soit adressée à Développement économique du Canada.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.



Ajouts

2020-124 Nomination d'un chef aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-067

CONSIDÉRANT la réorganisation temporaire du Service de Sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2020-067 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-125 Nomination d'un capitaine par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-068

CONSIDÉRANT la réorganisation temporaire du Service de Sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2020-068 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-126 Nomination d'un lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie - Abrogation de la résolution 2020-069

CONSIDÉRANT la réorganisation temporaire du Service de Sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2020-068 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-127 Quartier des Braves - Rues Baron, Deslauriers, Dynes, Lalanne, Pelletier, Pollender, Porter, Racine (Partie) et Stevens - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 2 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés en quatre phases;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre la compagnie RCR Tremblay Excavation inc. et la Ville de Farnham pour chacune des phases de développement;

CONSIDÉRANT que les réceptions provisoires de ceux-ci ont été effectuées les 4 août 2014, 14 décembre 2015, 2 mai 2016, 3 avril 2017 et 4 juin 2018 (Résolutions 2014-291, 2015-504, 2016-211, 2017-155 et 2018-289);

CONSIDÉRANT qu'une inspection conjointe fut réalisée le 1^{er} novembre 2019 pour la réception finale des travaux;

CONSIDÉRANT que la recommandation de réception finale des ouvrages par la firme FNX-INNOV;

CONSIDÉRANT que le bassin de rétention présent sur le lot 5 475 903 du cadastre du Québec sera cédé à la Ville de Farnham en plus des lots de rues;



CONSIDÉRANT qu'un égout pluvial desservant le bassin de rétention traverse les lots 6 048 074, 6 048 075 et 6 048 079 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures des rues Baron, Deslauriers, Dynes, Lalanne, Pelletier, Pollender, Porter, Racine (Partie) et Stevens (Lots 5 475 913, 5 890 448, 6 226 603 et 6 226 608 du cadastre du Québec) - Phases 1 à 4 et du bassin de rétention (Lot 5 475 903 du cadastre du Québec) du projet Quartier des Braves en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture des rues Baron, Deslauriers, Dynes, Lalanne, Pelletier, Pollender, Porter, Racine (Partie) et Stevens (Lots 5 475 913, 5 890 448, 6 226 603 et 6 226 608 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots 5 475 913, 5 890 448, 6 226 608, 6 226 603 et 5 475 903 du cadastre du Québec.

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire du projet intégré de la rue Lalanne, sans autre formalité.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction, aux frais de la Ville de Farnham

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte de servitude sur les lots 6 048 074, 6 048 075 et 6 048 079 du cadastre du Québec pour la conduite d'égout pluvial du bassin de rétention qui traverse ceux-ci, aux frais du promoteur.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte de servitude permettant à la Ville de Farnham d'avoir accès aux réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire du projet intégré de la rue Lalanne, afin d'y faire l'entretien et les réparations nécessaires s'il y a lieu.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 2019-677 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-128

Reconduction de la division du territoire de la Ville de Farnham en districts électoraux

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que la division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;



CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Farnham une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Farnham remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer que la Ville de Farnham remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

Seconde période de questions

Quatre des vingt personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Feux extérieurs.
- Fumée de cheminées.
- Club de patinage artistique de Farnham.
- Pôle agroalimentaire.
- État des rues.
- Déneigement des rues.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Daniel Campbell	<ul style="list-style-type: none">• Les surfaces extérieures de patinage sont ouvertes.• Inscription au baseball les 24 et 27 février à l'aréna.
Sylvie Ouellette	<ul style="list-style-type: none">• Collecte de sang le 10 février de 10 h 30 à 19 h 30.• Spectacle de Guy Nantel le 28 février à 20 h.
Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none">• Tournoi novice-atome du 3 au 16 février.
Jean-François Poulin	<ul style="list-style-type: none">• Les couvre-chaussures ont été ramassées.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 54.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire